

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 22 décembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.
présents	8	<b>Absents excusés</b> : Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX.
votants	10	<b>Absent</b> : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	32/2017	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean MICHEL.

## Objet : SECURISATION RUE LAURENT LAINE ET DE LA RUE PAUL BOUTON.

**Monsieur le maire** présente le projet de sécurisation réalisé par Mr Mezino du CIP NORD, permettant de faire ralentir les véhicules sur le haut du quartier de Sapicourt au niveau de la rue de l'Eglise et à l'entrée du quartier de Courcelles en venant de Rosnay.

Il propose pour le haut de Sapicourt, la création d'une zone 30 avec marquage au sol « ZONE 30 », l'aménagement de 2 écluses associées à un coussin et la modification de la signalisation.

Quant à l'entrée de Courcelles-Sapicourt par Rosnay, il préconise rue Paul Bouton, dans la mesure où l'intersection prévue pour entrer dans le futur lotissement des Larris est conservée, la création d'un aménagement urbain (trottoir et éclairage public) avec déplacement du panneau d'entrée d'agglomération en amont de cette intersection, et plantations de rives de chaussée afin de créer un effet de paroi. Il propose également la création d'une ligne continue en approche d'agglomération, la suppression du marquage dans l'agglomération et la création d'un plateau coloré et éclairé au droit de l'intersection.

**Le conseil municipal à l'unanimité** approuve le plan présenté par Mr Mezino.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 décembre 2017  
Le Maire,  
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte  
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims  
le 4 janvier 2018 et de sa publication le 4 janvier 2018